

**L'an deux mille vingt et le Dix Décembre à 20 Heures 30, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d' Eric VIGNEAU, Maire.
La convocation était du 26 Novembre 2020.**

PRESENTS : ANTONUTTI Véronique, LACAMPAGNE Jean-François, LEY Céline, MARQUET Sophie, MAUPAS Patrick. MEYNIÉ Hélène, PERAUDEAU Christian, SARRAZIN Paulette

EXCUSES : André LE MOIGNE, Patrice POUBLAN

Secrétaire de séance : Mme Sophie MARQUET

Chaque membre a procédé à la lecture du compte rendu de la réunion du 13 Octobre 2020 ; ce dernier est adopté par les membres présents.

-001 -TRAVAUX COMMUNAUX :

INVESTISSEMENT : REALISATIONS 2020 :

Monsieur Le Maire annonce que la plupart des grosses opérations prévues n'ont pas été achevées, elles sont néanmoins inscrites et financées.

Accessibilité Salle Communale : Les travaux ont été terminés en début d'année 2020.

Réseaux « La Hargue » : Pour la Réserve Incendie, le terrain a été acheté, l'acte a été passé devant notaire et les fonds ont été virés ; les travaux sont programmés pour le 1^{er} Semestre 2021. L'extension du Réseau Electrique est inscrite mais les travaux seront déclenchés lors de la demande de raccordement d'un des titulaires des Permis de Construire.

Aménagement Piétonnier Sécurisé : Les travaux sont prévus en Avril 2021, cet aménagement permettra de relier la place du village à la Salle Communale.

Matériel Informatique : Le matériel Informatique du secrétariat de Mairie a été changé.

TRAVAUX D'ENTRETIEN :

Clocher Eglise : Le Maire a relancé le forgeron qui doit passer pour vérifier l'étanchéité de la fermeture de la trappe métallique.

Nettoyage des toitures : Il avait été décidé de faire nettoyer l'ensemble des toitures des logements et de la Salle Communale. Il convient de rappeler l'artisan et de commencer par celles de la Salle et du logement qui ont un arrêtoir en commun.

Isolation Logement Ecole : Il est nécessaire de contrôler l'existant et de contacter le SIPHEM pour lancer une opération pour l'isolation, voir la rénovation de ce logement.

Dalles Tri Sélectif : Jean-François LACAMPAGNE Informe que la dalle béton réalisée avec les éléments fournis par le SICTOM s'avère trop petite pour les aménagements que ce dernier doit apporter. Le Conseil Municipal n'est pas satisfait et ne souhaite pas, agrandir la dalle et décide donc de ne pas la faire aménager par le SICTOM comme prévu.

-002 –MODIFICATION BUDGET N°3-2020 :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des modifications au budget communal, et d'inscrire les Dotations du Département qui viennent de nous être notifiées à savoir la Taxe Additionnelle au Droits de Mutation et le Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle et le Fonds Péréquation Communal et Intercommunal qui nous a été versé. Au niveau des dépenses un enfant de la commune est scolarisé en classe ULIS à Bazas, la commune doit prévoir la participation demandée, il convient également d'ajuster le compte des attributions de compensation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de modifier le budget 2020 comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT

RECETTES :

Cpte 73223 : Fonds de Péréquation FPIC :	+ 5 966.00
Cpte 7381 : Taxe Additionnelle aux droits de mutation :	+ 30 391.00
Cpte 74832 : Attribution du Fds Dép Taxe Prof :	+ <u>10 405.00</u>
	Total : + 46 762.00

DEPENSES :

Cpte 615221 : Entretien de Bâtiments Publics :	+ 45 761.00
Cpte 6554 : Organisme de Regroupement : Ville de Bazas (Classe ULIS)	+ 1 000.00
Cpte 739211 : Attributions de Compensation	+ <u>1.00</u>
	Total : + 46 762.00

La dotation Elu Local inscrite pour 4 500 € n'est à ce jour pas rentrée, cet élément est surveillé par le secrétaire afin de pouvoir affecter par une écriture, la prise en charge de cette recette sur l'exercice 2020.

003 –REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP :

Le régime indemnitaire du secrétaire de Mairie n'a pas été augmenté depuis sa mise en place en Avril 2010. Ce dernier a demandé une révision.

Monsieur Le Maire donne l'historique : au départ en 2010, il s'agissait de deux primes qui ont été remplacées en 2016 par le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P).

Après délibération, Le Conseil Municipal unanime, vu le travail fourni par cet agent, décide d'augmenter de 925.00 € le montant annuel de l'enveloppe du Régime Indemnitaire. Le Maire est chargé de la mise en place de cette décision à compter du 1^{er} Janvier 2021.

- 004 - COMMUNAUTE DE COMMUNES :

ECONOMIE :

L'attribution des subventions de BAZAD'ECO a été présentée, sept entreprises ont bénéficié d'une aide financière de la part de la Communauté de Communes.

Le détail du montant accordé par entreprise est donné.

DECHETERIE DE BAZAS

La communauté de Communes va acquérir un terrain qui sera rétrocédé au SICTOM pour y déménager la déchèterie. La CDC récupérera celui occupé actuellement par le SICTOM.

ABATTOIR :

Un audit sur la gestion de l'abattoir a été commandé à un organisme indépendant, il aura lieu les 15 et 16 Décembre.

Le Maire rappelle que la subvention d'équilibre financée par le budget général est de 70 000 € pour l'année 2020 pour l'abattoir et celle pour la salle de découpe est du même montant.

PLUI :

La date butoir pour recenser les éléments du patrimoine est le 15 Décembre 2020. Il est à nouveau question des séchoirs à tabac situés en dehors des zones urbaines.

TRANSPORT A LA DEMANDE :

Paulette SARRAZIN donne le compte rendu de la Commission transport à la demande, une présentation de ce service a été faite à l'attention des nouveaux élus.

Les destinations sont limitées au territoire communautaire ou aux villes voisines pour les courses et les rendez-vous médicaux.

Les bénéficiaires doivent être domiciliés sur le territoire et remplir des conditions d'âge ou de perte d'autonomie ; les personnes en insertion professionnelle, en précarité peuvent également déposer un dossier.

Le financement est assuré à 60 % par la Région et à 40 % par la Communauté de Communes. Cette dernière facture aux usagers une participation minimale de l'ordre de 2 € pour un aller simple, 3.60 € pour un aller-retour et 0.40 € pour les tarifs solidaires.

Pour 2019 : Coût du service : 75 965.00 €

- Recettes Usagers : 2 148.00 € - Subvention Région : 43 090.00 €
- Dépense : Communauté de Communes : 28 726.00

005- LES SYNDICATS :

SICTOM :

Jean-François LACAMPAGNE donne le compte rendu de la dernière réunion.

Les tarifs de traitement des Ordures Ménagères vont subir une forte augmentation du fait de l'augmentation de Véolia.

Les Syndicats travaillent pour contrer le monopole de Véolia.

Les cours de reprise des matériaux recyclés se sont effondrés car la Chine n'achète plus du fait de la pandémie.

La répercussion sur les tarifs aux usagers sera de 1 € par mois, pour une personne.

Le prêt d'un broyeur aux particuliers est opérationnel.

ECOLE D'AILLAS :

Sophie MARQUET donne le compte rendu du dernier Conseil d'Ecole en date du 05 Novembre 2020.

Un rappel sur le fonctionnement et le rôle du Conseil d'Ecole, qui se réunit trois fois par an, a été donné.

Le résultat de l'élection des représentants des parents d'élèves a été restitué, une seule liste se présentait, le taux de participation a été de 42.66 %.

Au niveau du restaurant scolaire, des journées à thème pour la découverte des saveurs sont proposées aux enfants qui sont invités à goûter tous les plats.

L'embauche d'un agent présent pendant la pause méridienne est très positive.

Un point a été fait sur les effectifs : 95 élèves sont répartis sur 5 classes, le maintien de la 5^{ème} classe n'est toujours pas acquis, la mesure de sauvegarde ayant 2 ans.

Le bilan financier de la coopérative scolaire a été donné.

Les dispositifs pouvant être mis en place pour aider les élèves en difficulté scolaire ont été expliqués, cela peut également faire suite au confinement ou à une absence liée à la pandémie.

SIVOS DE BAZAS :

Sophie MARQUET donne le compte- rendu de la réunion du Syndicat Scolaire en date du 12 Novembre 2020 à laquelle elle assistait avec Patrice POUBLAN.

La situation financière provisoire du Syndicat au 16 Octobre a été communiquée à titre indicatif. Le budget avait été voté en reportant en l'excédent antérieur de 25 603.72 €.

Cela fausse les données par rapport aux nouvelles dispositions financières de la Région.

Le Président de Région a répondu au courrier du Syndicat en garantissant aux organisateurs secondaires le versement des 20 € par élève jusqu'à la rentrée 2021/2022.

Les effectifs ont été communiqués : on compte 1307 élèves qui prennent les transports scolaires dont 43 internes. Le SIVOS transporte 58 % des élèves scolarisés dans les établissements du secteur.

Au niveau de la pandémie, seuls deux cas ont été signalés, les circuits impactés étaient les numéros 1 et 20, un mail a été envoyé aux familles des enfants fréquentant les 2 circuits.

Le proviseur du Lycée, présent à la réunion, a informé l'assemblée que pour l'heure, seuls 4 cas ont été déclarés sur 1 000 élèves, les contaminations ayant lieu hors temps scolaires dans les regroupements familiaux ou entre amis.

-006 - CONTRAT CNP

Monsieur Le Maire informe au Conseil Municipal que la commune a reçu la proposition d'assurances à CNP assurances, pour renouveler la couverture des risques incapacité du personnel pour l'exercice 2021.

Il précise que la prime annuelle afférente à ce contrat englobe les frais de gestion.

Le Conseil Municipal examine cette proposition.

Après en avoir délibéré, et à la majorité, le Conseil Municipal DECIDE :

- de souscrire au contrat assurance du personnel proposé par la Caisse Nationale de Prévoyance pour l'année 2021 pour le personnel titulaire et non titulaire ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.

-007- QUESTIONS DIVERSES :

BOITE A LIRE :

Les dépôts de documents ou livres dans la boîte à lire vont être surveillés, cela de manière à gérer les volumes et éviter des ouvrages non voulus. Monsieur Le Maire a saisi la Gendarmerie pour plusieurs dépôts.

HORAIRES AGENCE POSTALE :

Lors d'une réunion de formation, la Poste a demandé, aux gérantes communales, d'étudier la possibilité de modifier les horaires d'ouverture pour viser une clientèle plus large. Elles ont préparé un questionnaire qui est proposé au Conseil Municipal. Ce dernier décide que dans un premier temps, il convient d'interroger les usagers actuels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures 50.